

flux migratoires a été supérieur à celui enregistré pour toute l'année 1993 et le mouvement s'accélère.

Cette décision ne portera aucune atteinte aux excellentes relations entre les Comores et la France. En effet, notre Ambassade à Moroni a reçu des instructions pour que ces nouvelles procédures ne gênent en rien les flux normaux des relations entre Mayotte et la République des Comores.

BRUXELLES, 28 NOVEMBRE 1994

## Rwanda - Déclaration de l'Union européenne

### Union européenne - programme d'aide au Rwanda

Le Conseil a examiné le problème des réfugiés en Afrique centrale. Il a exprimé sa préoccupation devant la détérioration de la situation dans les camps des réfugiés aux frontières du Rwanda et devant les risques de déstabilisation régionale qu'elle entraîne. Le Conseil a aussi exprimé sa préoccupation face aux graves problèmes d'insécurité du personnel des organisations humanitaires dans les camps.

Le Conseil soutient les initiatives prises afin d'y faire face de façon urgente. Seule une approche globale, dans le cadre de la mise en œuvre de la position commune adoptée le 24 octobre 1994 visant entre autres à reprendre progressivement et à certaines conditions l'aide au développement au Rwanda, aidera le gouvernement du Rwanda à rétablir l'état de droit et les conditions de sécurité propices au retour des réfugiés, encouragera un dialogue structuré de réconciliation nationale et permettra de mettre fin à la détérioration de la situation et d'aboutir rapidement à une solution durable.

Dans ce cadre, le Conseil (Coopération au développement) a recommandé le 25 novembre 1994 la mise en œuvre d'un programme d'actions pour le Rwanda. Ce programme, pour un montant de 67 Mécus, vise une action immédiate de réhabilitation des structures sociales et productives au Rwanda.

Le Conseil souhaite aussi que le projet d'une conférence régionale sur les réfugiés en Afrique centrale aboutisse dans les meilleurs délais. Par ailleurs, le Conseil demande à l'Organisation des Nations unies d'accorder la plus haute priorité aux différentes mesures en faveur du retour des réfugiés du Rwanda et la stabilisation régionale.

BRUXELLES, 28 NOVEMBRE 1994

## Moldavie - Déclaration de la Présidence au nom de l'Union européenne

### Signature de l'accord d'association Union européenne - Moldavie - retrait des troupes russes - statut de la Transdniestrie

L'Union européenne se félicite du renforcement des relations avec la Moldavie dont témoigne la signature de l'accord de partenariat et de coopération. Celui-ci servira de base à une intensification de la coopération avec la Moldavie, notamment dans les domaines économique et commercial. L'Union européenne se félicite de la poursuite du programme de réformes économiques en Moldavie auquel elle a apporté une aide substantielle.

L'Union européenne réaffirme son soutien à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de la Moldavie. Elle se félicite de l'accord signé le 21 octobre 1994 entre les gouvernements de la Fédération de Russie et de la République de Moldavie sur le retrait de la 14<sup>e</sup> armée russe du territoire de la Moldavie. L'Union européenne engage les parties à respecter le calendrier fixé pour le retrait dans cet accord.

L'Union européenne se félicite de la poursuite des négociations sur le statut de la Transdniestrie et du rôle constructif que la CSCE et l'émissaire spécial de la Russie ont joué dans ce processus. Elle demande aux parties de faire preuve de modération et de souplesse dans la recherche d'une solution à la question.

L'Autriche et la Finlande, en tant que pays adhérents, s'associent à la présente déclaration.

PARIS, 29 NOVEMBRE 1994

## Europe 1996 : trente personnages en quête d'auteurs - Article du ministre délégué aux Affaires européennes, M. Alain Lamassoure au Figaro

### Réforme des institutions de l'Union européenne - conférence intergouvernementale de 1996

Conçues il y a près de quarante ans pour gérer un simple accord commercial entre six Etats, les institutions communautaires ne sont plus adaptées pour faire fonctionner une Union économique et politique qui a vocation désormais à s'étendre à tous les Etats démocratiques du continent européen le souhaitant - une bonne trentaine. Cette "révolution du nombre" doit nous conduire à des transformations profondes lors de la révision des traités, prévue pour 1996. Je voudrais verser à ce dossier quelques réflexions personnelles, partielles et provisoires.